



***N.REF : JJG/CB
DC N°17.195***

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs des plages
pour la saison 2017***

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14/0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 30 mars 2016 (DC N°16/157) fixant les tarifs des plages pour la saison 2016, rendue exécutoire le 04 avril 2016,

DECIDE

- de fixer les tarifs des plages de ROYAN pour la saison estivale 2017 comme suit :

DESIGNATION	Du 25/06/2016 au 08/07/2016 et du 28/08/2016 au 04/09/2016	Du 09/07/2016 au 27/08/2016	Du 25/06/2017 au 03/07/2017 et du 28/08/2017 au 10/09/2017	Du 04/07/2017 au 27/08/2017
<u>I – TENTES</u>				
- La ½ Journée	9,00 €	10,00 €	9,00 €	10,00 €
- La Journée	13,00 €	14,00 €	13,00 €	14,00 €
- La Semaine	56,00 €	60,00 €	56,00 €	60,00 €
- La Quinzaine		85,00 €		85,00 €
- Le Mois		120,00 €		120,00 €
- Les 2 Mois		218,00 €		218,00 €
<u>II – PACK TENTE ET 2 TRANSATS</u>				
- La ½ Journée	10,50 €	11,50 €	10,50 €	11,50 €
- La Journée	19,00 €	20,00 €	19,00 €	20,00 €
- La Semaine	80,00 €	83,00 €	80,00 €	83,00 €
- La Quinzaine		125,00 €		125,00 €
- Le Mois		178,00 €		178,00 €
- Les 2 Mois		316,00 €		316,00 €
<u>III – TRANSATS ET SIEGES</u>				
- La ½ Journée	4,00 €	4,50 €	4,00 €	4,50 €
- La Journée	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €
- La Semaine	15,00 €	15,50 €	15,00 €	15,50 €
- La Quinzaine		25,00 €		25,00 €
- Le Mois		35,00 €		35,00 €
- Les 2 Mois		60,00 €		60,00 €
<u>IV – BAINS DE SOLEIL + PARASOL</u>				
- La ½ Journée	5,50 €	6,00 €	5,50 €	6,00 €
- La Journée	9,00 €	10,50 €	9,00 €	10,50 €
- La Semaine	41,00 €	42,00 €	41,00 €	42,00 €
<u>V – CONSIGNES</u>				
- Consignes à la journée	1,00 €	2,00 €	1,00 €	2,00 €

- d'encaisser la recette correspondante aux comptes 70328/7083 – Fonction 833 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 15 juin 2017

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 juin 2017

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO